

Activité de surveillance

Le nombre des audits et inspections réalisés par l'OFAC progresse de 8%

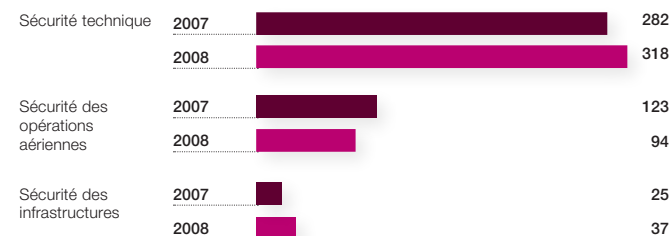
Les trois divisions de l'OFAC en charge de la sécurité – Sécurité technique, Sécurité des opérations aériennes et Sécurité des infrastructures – ont réalisé en 2008 un total de 930 contrôles auprès de l'industrie (449 audits et 481 inspections). En 2007, on dénombrait 430 audits et 425 inspections. D'une année sur l'autre, le nombre de contrôles a donc progressé de 8%, tandis que le nombre de constatations a augmenté de près de 4%. La proportion de constatations affectées d'un risque élevé a par contre reculé de 5,7% à 2,8%. En outre, les inspecteurs de l'OFAC ont également contrôlé – parfois avec le concours des autorités des aéroports de Suisse – 423 avions de compagnies étrangères, dans le cadre du programme européen SAFA (Safety Assessment of Foreign Aircraft, ou inspection d'aéronefs étrangers sur l'aire de trafic). Le nombre de contrôles SAFA réalisés en 2008 a régressé de 21% par rapport à 2007 mais reste supérieur de 6% au chiffre de 2006. Ce recul s'explique par le fait que les contrôles se sont concentrés sur les compagnies où, compte tenu des données et informations disponibles, la probabilité de rencontrer des anomalies était la plus grande.

Sécurité technique

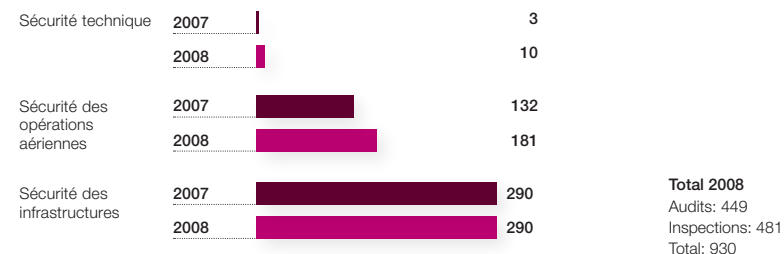
Dans l'année sous revue, les inspecteurs de la division Sécurité technique ont procédé au total à 328 audits et inspections (2007: 285). Ces chiffres incluent également les audits de certification, mais pas les inspections SAFA. Par rapport à 2007, le nombre de constatations a augmenté en moyenne de 8%, alors que la part des cas affectés d'un risque élevé a reculé de 5% à 2%.

Par rapport à l'année précédente, on rencontre peu ou prou la même répartition des constatations. Sans surprise, les constatations relevant de la catégorie «Documents d'entretien manquants, lacunaires ou non contrôlés» sont les plus fréquentes et représentent 30% des anomalies identifiées. On enregistre une légère tendance à l'augmentation des cas entrant dans la catégorie «Non-conformité ou non-respect des dispositions et des procédures» qui constituent 20% du total des constatations (2007: 15%), avec un nombre de cas affectés d'un risque élevé supérieur à la moyenne. Près de 15% des constatations appartiennent

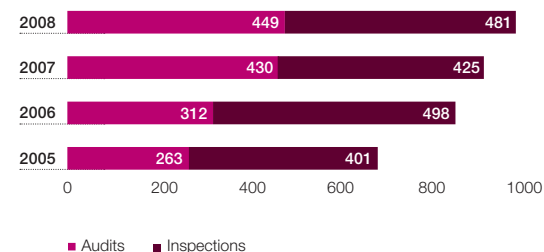
Nombre d'audits



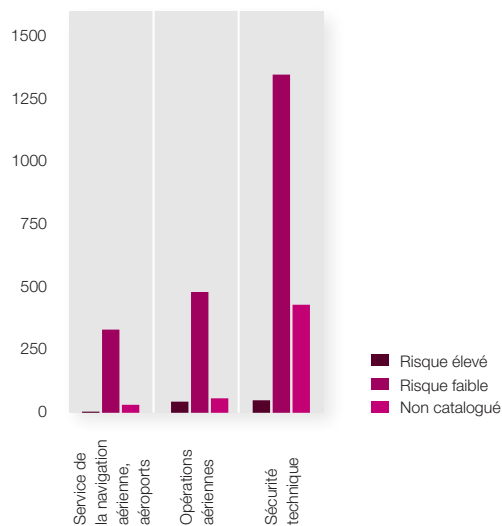
Nombre d'inspections (sans SAFA)



Evolution de l'activité de surveillance



Nombre de constatations par secteur et évaluation pour 2008



à la catégorie «Contrôle interne de la qualité insuffisant», le nombre des cas avec un risque élevé étant ici légèrement supérieur à la moyenne. Les cas de «Non respect des prescriptions de formation ou absence d'attestations de formation» représentent 10% des constatations, soit 3 points de moins qu'en 2007. De plus, le pourcentage des constatations avec risque élevé est inférieur à la moyenne du domaine de la sécurité technique.

On enregistre par contre une forte augmentation (+30%) des constatations dans les catégories «Stockage insuffisant, inventaire déficient» et «Ressources et planification des ressources insuffi-

santes.» L'analyse montre que plus de 80% des constatations dans le domaine de la sécurité technique s'expliquent par des anomalies dans l'organisation des entreprises (gestion des ressources, climat d'organisation ou procédures organisationnelles).

Sécurité des opérations aériennes

En 2008, la division Sécurité des opérations aériennes a procédé au total à 94 audits et 181 inspections (sans SAFA), soit une augmentation des tournées de contrôle de 20% par rapport à 2007. A la différence de l'année précédente, où l'office avait décidé de mettre l'accent sur les audits, l'année 2008 a été marquée par le retour en force des inspections qui ont progressé de plus de 30%. Au total, 489 constatations ont été relevées dans l'exploitation des aéronefs. C'est 164 de moins (-25%) que l'année précédente. Les inspecteurs de l'OFAC ont enregistré 15 constatations liées à l'exploitation des hélicoptères, soit un recul de 39 cas ou de 72% par rapport à 2007.

S'agissant des avions, dans 10% des cas le risque n'était pas mesurable. La proportion de cas affectés d'un risque élevé reste pratiquement inchangée à 5%.

La majorité des anomalies portent sur le système qualité des compagnies aériennes, les tableaux de service, la reconversion et le perfectionnement, la documentation et les check listes pour le dégivrage

des avions et la mise à jour de la documentation. Les constatations se répartissent pour l'essentiel en cinq catégories:

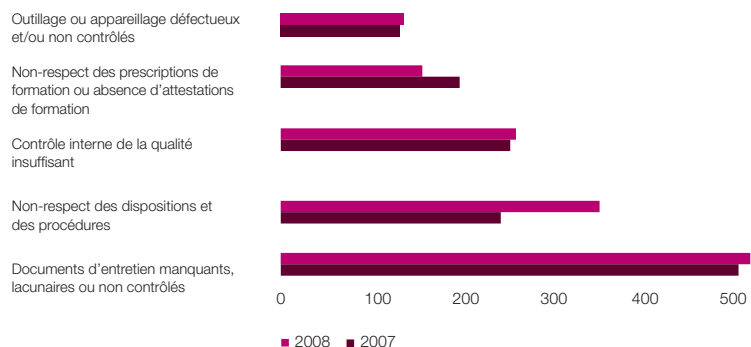
- vérification de la documentation des processus;
- programmes de formation, formation des équipages, formation à la qualité;
- audits et inspections internes;
- définition des procédures (Management et Operation);
- informations en retour et comptes rendus.

Tandis qu'on enregistre une augmentation des constatations dans la documentation des processus, les programmes de formation et les informations en retour, leur nombre est resté stable pour la définition des procédures et a reculé dans le contrôle interne de la qualité.

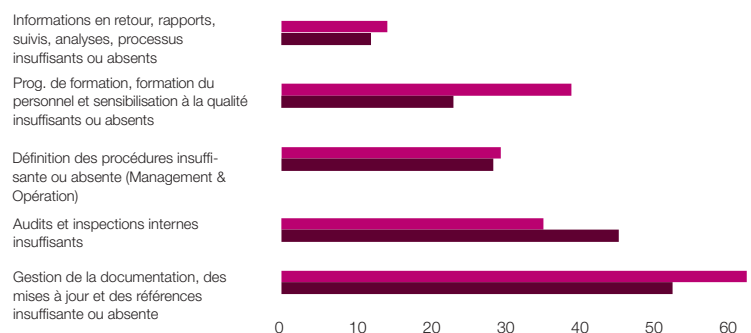
La plupart des constatations étaient la conséquence de problèmes d'organisation (processus, procédures ou culture d'entreprise).

Huit des constatations relevées dans le domaine des hélicoptères n'avaient aucune incidence sur la sécurité. Quatre constatations étaient affectées d'un risque faible et trois d'un risque élevé. Les données recueillies dans le cadre de l'activité de surveillance n'ont pas permis d'identifier un type de problème spécifique. Pratiquement toutes les constatations constituaient des épisodes isolés en cours d'exploitation. Même si les incidents n'étaient pas spécialement dus à une erreur humaine,

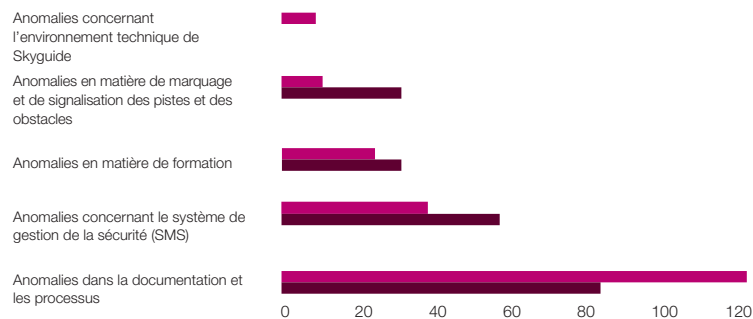
Sécurité technique – Nombre de constatations



Sécurité des opérations aériennes – Nombre de constatations



Sécurité des infrastructures – Nombre de constatations



L'OFAC a constaté que la formation pouvait encore être améliorée, nonobstant les efforts consentis dans ce domaine ces deux dernières années. Il est à cet égard significatif que le nombre d'incidents survenus lors du transport de charges externes soit passé de 19 à 21 ces deux dernières années, chiffre qu'il faut rapporter aux quelque 315 000 vols avec charges externes qui ont lieu chaque année en Suisse.

Sécurité des infrastructures (service de la navigation aérienne et aéroports)

Les experts de la division Sécurité des infrastructures ont réalisé en 2008 37 audits et 290 inspections auprès du service de la navigation aérienne, des aéroports et lors de manifestations aériennes. C'est douze audits de plus que l'année précédente pour autant d'inspections. Le nombre de contrôles a donc connu une hausse de près de 4%. Les inspecteurs ont recensé au total 323 constatations. Les carences dans la documentation et les processus constituent de loin la plus forte proportion de constatations dans le service de la navigation aérienne et les aéroports.

L'OFAC a réalisé 21 audits et 29 inspections auprès du service de la navigation aérienne et du service de la météorologie aéronautique de Météo-Suisse. Ces contrôles ont débouché sur 93 constatations (63 au cours d'audits et 30 au cours d'inspections), soit une progression de 5% par rapport à 2007. Environ 8% des constatations étaient affectés d'un risque élevé. Pour l'essentiel, on enregistre le

même type de constatations que l'année précédente:

- non respect des exigences liées au système de gestion de la sécurité (SMS);
- documents périmés ou incomplets;
- non-respect des exigences en matière de formation;
- environnement technique de Skyguide.

L'OFAC a réalisé 15 audits et 21 inspections auprès de Skyguide, avant tout pour s'assurer de la conformité de l'entreprise avec les normes de sécurité de l'Union européenne, d'Eurocontrol et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les inspections n'ont identifié aucune non-conformité. Des audits plus poussés ont cependant montré que des améliorations étaient nécessaires en matière de gestion systématique des risques et de la sécurité. L'OFAC vérifiera la bonne application des mesures requises dans le cadre de sa campagne de surveillance 2009. L'office a en outre accompagné un projet de réorganisation interne de Skyguide par lequel l'entreprise s'est dotée de nouvelles structures et d'un processus de gestion adéquat pour la prise de décisions en matière de sécurité.

L'OFAC a réalisé 7 inspections en relation avec les manifestations aériennes. Les dispositifs mis en place par les organisateurs se sont révélés très sûrs.

Les aéroports ont été contrôlés à 55 reprises par l'OFAC (3 audits et 52 inspections). Le nombre d'audits reste inchangé par rapport à 2007 tandis que le nombre d'inspections a augmenté de 37%. Ces contrôles ont fait apparaître 230 constatations, dont 86% ont été identifiées dans le cadre des audits de certification OACI réalisés sur les aéroports de Berne, Sion et Lugano. Quelque 89% des constatations présentaient un risque faible, pour 1% affecté d'un risque élevé. Les 10% restant n'avaient aucune incidence sur la sécurité, selon les experts.

On retrouve plus ou moins le même genre de constatations que l'année précédente:

- marquage et signalisation des pistes et des obstacles insuffisants ou absents;
- documentation et processus insuffisants, manquants ou incomplets;
- formation du personnel insuffisante, voire absente, par exemple pour le service hivernal;
- système de gestion de la sécurité insuffisant ou manquant;
- clôtures insuffisantes ou manquantes.

Les problèmes d'organisation (processus et gestion des ressources) sont responsables de la majorité des constatations (plus d'une sur deux) recensées sur les aéroports, suivis des erreurs humaines, comme des infractions dues à la routine.

SAFA (Safety Assessment of Foreign Aircraft)

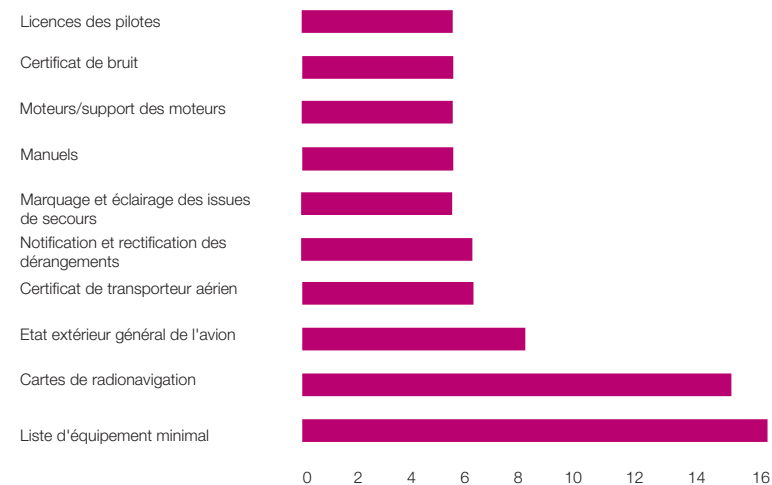
La Suisse participe au programme SAFA de l'UE

depuis 2000. Dans le cadre de ce programme, l'OFAC procède à des contrôles par sondage des avions étrangers qui font escale en Suisse. A Genève et à Zurich, l'office mène ces opérations en collaboration avec les autorités aéroportuaires tandis qu'il réalise ces contrôles seul sur les autres aéroports. Le protocole des inspections ainsi que l'évaluation des constatations sont régis par des critères valables pour l'Europe entière. En 2008, les autorités suisses ont réalisé 423 contrôles SAFA, soit 113 de moins que l'année précédente (-21%). Ce recul s'explique par le fait que l'office a décidé de cibler les contrôles en fonction des risques: les inspecteurs ont surtout concentré leur activité sur les compagnies dont on était en droit de supposer, sur la base d'indicateurs et de données issues de la base de données européenne, qu'elles étaient susceptibles de présenter des anomalies.

Le nombre de constatations identifiées a donc augmenté de 45% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 132. Surtout, la part des constatations affectées d'un risque élevé a bondi de 6% à 17%.

Au cas où des constatations graves sont relevées, l'OFAC se met en rapport avec l'autorité de surveillance du pays d'origine de la compagnie aérienne, et exige que des mesures correctrices soient prises. L'autorité en question est tenue de veiller à la bonne exécution de ces mesures. Si l'anomalie constatée est de nature à compromettre

Les 10 constatations les plus fréquentes lors des contrôles SAFA en Suisse en 2008



la sécurité de l'avion, les inspecteurs ordonnent des mesures immédiates. Dans ce cas-là, l'avion ne pourra pas repartir tant que le défaut n'aura pas été éliminé. Si une compagnie aérienne est régulièrement épinglée par les contrôleurs SAFA pour carences graves, l'UE peut exiger qu'elle se mette en conformité sous peine d'être inscrite sur la liste noire et d'être interdite de vol en Europe.

Les avions suisses sont également contrôlés à l'étranger. Trente et une compagnies suisses ont subi 254 contrôles SAFA dans l'UE en 2008. Il en est résulté 188 constatations et les compagnies ont dû, le cas échéant, éliminer les anomalies dans un délai imparti.